Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.28 — TELEPHONE.

Leurs reculades

Le pluriel s'impose car celle de la Fédération composée de l'Union Sociale-Patriotique et de l'Union catholique n'est que la seconde dans l'ordre chronologique.

C'est en 1907, le 28 août, dans la séance où fut discuté le sectionnement de Roubaix que M. Motte déclara ne plus vouloir entendre parler de ce mode de votation.

« Je ne demanderais pas le maintien du sectionnement, avait-il dit imprudemment, si nous avions la représentation proportionnelle ».

— Eh bien ! M. Motte, riposta, aussitôt le citoyen Edouard Delesalle, je vous offre au nom du Parti socialiste, dont je suis le mandataire en la circonstance, la représentation proportionnelle, en se basant sur les chiffres du premier tour.

Acceptez-vous M. Motte ?

— Vous n'avez pas ici de délégués balbutia le père du lock-out ,tandis que Passe-volant s'effondrait sur son siège ».

— J'ai une lettre qui m'autorise à traiter. La voici ! Acceptez-vous.

— « Timeo Danaos et dona ferentes ». Je me défie de vos présents M. Delesalle.

— Alors, j'enregistre votre refus, et je constate que la demande de représentation proportionnelle que vous formuliez n'est qu'un argument de parade dans votre bouche.

M. Motte anéanti ne répondit plus et son complice du canton-Ouest resta bouche-bée.

Voilà la première reculade.

Ces hommes qui osaient réclamer la représentation proportionnelle se derobaient cinq minutes après l'avoir demandée... parce qu'on la leur offrait.

Aujourd'hui, la Fédération Mottiste se base sur l'existence du sectionnement pour refuser la représentation proportionnelle.M.Eugène Duthoit vient à leur secours et déclare, en même temps, que les partis peuvent faire l'essai proposé par M. Selliez à Roubaix et par d'autres autre part, dans toutes les villes où le scrutin de liste existe.

C'est tout d'abord, la condamnation du sectionnement par un homme que les mottistes ne renieront pas c'est aussi, c'est surtout la condamnation de M. Motte prononcee par un de ses meilleurs amis politiques.

Si la Fédération Mottiste peut se retrancher derrière le sectionnement ce n'est pas notre faute, au moins; c'est celle de M. Motte, c'est celle de M. Roussel, c'est celle de la majorité réactionnaire du Conseil municipal, qui donna, sur l'ordre de ses deux maîtres, un avis défavorable à la supression du sectionnement.

Et, M. Motte est inexcusable, car on lui proposait la représentation proportionnelle en même temps qu'on réclamait la suppression du sectionnement.

Oh ! nous savons que M. le maire disait dans les couloirs de l'Hôtel de Ville, le jour où M. Selliez déposa son vœu.

« Si M. Delesalle m'avait proposé plus vite la représentation proportionnelle je l'aurais acceptée mais quand il en a parlé ma majorité était faite ».

Ce qui veut dire en bon français :

« Si on m'avait entretenu de représentation proportionnelle alors que je pouvais craindre voir le sectionnement supprimé, j'aurais accepté pour avoir, du moins, quelques-uns de mes amis au Conseil. J'eus trouvé excellent le système de votation.

« Mais,on m'offre cette représentation proportionnelle alors que, par mes intrigues de couloirs et grâce à l'appui de mon ami le préfet du Nord, je suis sûr de maintenir l'inique sectionnement de M. Chatteleyn.

» Pas si bête. La représentation proportionnelle devient à mes yeux stupide, inutile, dangereuse, inapplicable.

» Songez donc c'est pour essayer de sauvers mon écharpe que j'ai fait maintenir le sectionnement et la représentation proportionnelle aurait justement pour effet de me l'enlever immédiatement.

» Trop tard ! »

Trop tard, c'est le mot à la mode dans le clan mottiste. Venu trop tard aussi le vœu de M. Selliez.

A l'heure actuelle, avec les tripatouillages des listes électorales, avec les radiations, avec les « passe-volants »; M. Motte et ses camarades trouvent on ne peut meilleur le système actuel.

J'ai ma majorité se dit M. Motte en contemplant les établissements de Froyenne et de Kain, j'ai ma majorité se dit Roussel en voyant passer des corbeaux dans les rues et en reluquant les listes électorales où sont couchés les noms de ses « passe volants ».

Ils ont leur majorité,la représentation proportionnelle devient de la pure blague.

Malheureusement pour eux, heureusement pour la classe ouvrière, Polonais et Passe-Volants pourraient bien se tromper.

Un préfet n'a pas autant d'influence sur le corps électoral que sur certains conseillers généraux, et ce n'est pas la présence de ce représentant du gouvernement de la Séparation des Eglises et de l'Etat près des cléricaux de l'administration roubaisienne le jour de la pose d'une première pierre qui fera oublier au peuple, les centimes additionnels, qui pèsent sur les contribuables et la construction de Palais luxueux, de salle d'exposition inutile dans une ville où le chômage règne, où la misère est énorme et ou l'on a fermé les fourneaux économiques, pour faire des économies sur le dos des pauvres, comme toujours.

R. D.

Parti Socialiste

SECTION ROUBAISIENNE

REUNION EXTRAORDINAIRE DES GROUPES SOCIALISTES

Les secrétaires des groupes des sections roubaisienne et wattrelosienne sont invités à réunir d'urgence leurs groupes respectifs pour faire procéder aux choix des candidats pour le prochain Congrès qui choisira le candidat pour le scrutin au Conseil d'arrondissement du canton-Est, qui aura lieu le 12 avril.

LA MI-CAREME

Voici les titres des chansons déposées et autorisées pour la Mi-Carême : « Les Bons Amis du Casino », du Petit Tournai ; « La plus pauvre Ville de France », du Ballon ; « Les Francs-Bouleus », du Petit Tournai ; « Les Cabotés du Casino », de la rue de l'Industrie ; « Les Progrès Van Balzique de Saint-Liévin ».

COLLISION DE BICYCLETTES

Il était environ neuf heures et demie du matin, Raymond Bridenbach, âgé de seize ans, mécanicien demeurant rue de Marengo, 13, remontait la rue d'Alsace, tenant sa droite.

Il revenait de la Gare où il avait été faire une course et regagnait la maison de son patron : M. Charles Hibon, mécanicien, boulevard d'Halluin.

Tout à coup une autre bicyclette montée par un garçon portant un panier vint se jeter sur lui. Il fit tout ce qu'il put pour se garer sans y réussir et le panier vint le frapper à la jambe gauche.

Au choc les deux cyclistes s'en furent mesurer la terre. L'un d'eux se releva indemne et menaçant : le cycliste au panier.

« Tu mériterais, dit-il, au jeune mécanicien qui ne pouvait se remettre sur ses jambes et pour cause, tu mériterais recevoir le plus beau « chiro » que tu n'as reçu de ta vie ».

Cette menace achevée, il s'aperçut que Raymond Bridenbach était sérieusement atteint; sans demander son reste il enfourcha sa bécane et s'enfuit.

Des passants arrivaient qui relevèrent le malheureux mécanicien qu'on transporta dans une maison voisine où un docteur vint le visiter.

Il constata une fracture de la clavicule gauche au 1/3 interne.

L'état du blessé est grave.

LES CHUTES

Gustave Vanbusctale, âgé de 68 ans, demeurant 176, rue du Coq Français, dégraisseur chez Motte et Meillassoux frères, teinturiers-apprêteurs, rue du Coq-Français, a fait une chute fort grave dans le dégraissage de cette maison.

Tombé derrière un ponton il s'est luxé l'épaule droite.

Le docteur prescrit deux longs mois de repos.

— De son côté Jean Hape, âgé de 24 ans, manœuvre, demeurant rue de la balance, cour Lefebvre, employé chez MM. Bayart, père et fils entrepreneurs, rue du Moulin, a glissé en descendant d'une échelle et est tombé d'une hauteur d'environ 1 m. 50, se faisant une entorse de la jambe droite.

CRAVE ACCIDENT AU PALAIS MUNICIPAL

Décidément il ne restera plus un ouvrier debout lorsque le Palais municipal sera terminé.

Il sévit dans ce palais, surtout dans le chantier de M. Auguste Pennel, une véritable épidémie d'accidents.

C'est encore un ouvrier de l'entreprise de la rue de Crouy qui a été blessé, François Maillet, âgé de 21 ans, manœuvre, demeurant rue des Longues-Haies, cour Debouvre, 11, a eu deux doigts écrasés en détachant une berline servant au montage des matériaux, les doigts ayant été pris entre la chaîne et la berline au moment où la grue à vapeur se mettait à fonctionner.

Le docteur Delattre appelé aussitôt pour donner des soins au blessé a constaté l'écrasement de la phalangette de l'index et une plaie contuse de la phalangine du médius droits.

Il se passera trois bonnes semaines avant que le blessé soit en état de reprendre son travail.

EN DESCENDANT DE CAMION

C'est dans la scierie de M. Georges Lehoucq, négociant en bois boulevard Beaurepaire que Menard Emile, âgé de 39 ans, charretier demeurant rue et cour Bernard a été victime de l'accident qui lui vaudra un long mois de repos.

En descendant de son camion il a posé le pied droit à faux et s'est fait une entorse avec félure de la malléole.

Le docteur Dupré après lui avoir donné les premiers soins l'a fait reconduire à son domicile.

BLESSE A L'EPAULE

Gustave Duponchelle, tisserand, âgé de 20 ans, demeurant à l'angle des rues de Tourcoing et de l'Alma, a été victime d'un assez grave accident.

Il était occupé au tissage Ternynck frères, rue du Nouveau-Monde, où il travaille, lorsqu'il reçut un coup de bras de chasse qui lui fit une si forte contusion à l'épaule gauche que le médecin chargé de lui prodiguer des soins n'a pas hésité à prescrire 30 jours de repos.

POUR UNE FAMILLE NECESSITEUSE

C'est la misère noire, le père sans travail depuis quatre semaines, les sept enfants manquent de pain et n'auront bientôt plus de gite, car le propriétaire a donné congé à la famille pour le 1er avril.

Venez-lui en aide, braves gens, car jamais famille n'en eut si grand besoin.

Le NIL a débordé !!!!! dans tous les Bureaux de Tabac. On le trouvera dans les plaines comme sur les plus hautes montagnes.
(VOIR A LA 5e PAGE)

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

SUR LA JAMBE. — Chez Jules Martel, constructeur rue des Arts, Eloi Bouffe, 35 ans, ajusteur, demeurant 20, rue Dupleix, à Croix a reçu sur la jambe droite une lourde pièce de fonte qui lui a luxé le tibia.

EN DECHARGEANT UN BATEAU. — Léon Nivesse, âgé de 28 ans, débardeur demeurant boulevard Gambetta, 244, et travaillant pour le compte de Louis Vanhove, entrepreneur s'est fait une entorse du pied droit en descendant d'un bateau, étant chargé d'un panier de charbon.

15 jours de repos.

AU PALAIS MUNICIPAL. — Fernand Bugetyer, apprenti tailleur de pierres, demeurant à Tourcoing, rue Ma Campagne 199 et travaillant au Palais municipal pour le compte de MM. Labis et Delrue, entrepreneurs rue de Flandre, a été blessé à la main gauche en manœuvrant une pierre, 15 jours de repos.

A L'HOPITAL

On a conduit hier, à l'Hôpital de la Fraternité, un peigneur, nommé Théophile Debouverie, qui est employé au peignage Lepoutre, boulevard peigneur, nommé Théophile Debouverie, âgé de 56 ans, demeurant 133, Grande-Rue.

Debouverie qui est employé au peignage Lepoutre, boulevard Beaurepaire, a fait un faux mouvement et son pied ayant rencontré un corps dur fut assez fortement contusionné pour nécessiter son admission à l'Hôpital.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

Fédération des Sociétés Accordéonistes. — La Fédération des Sociétés Accordéonistes de la région de Roubaix, Tourcoing, Halluin et Wattrelos, constatant que le classement des sociétés accordéonistes, comme aussi les primes énoncées par le programme, relativement au festival du Fontenoy, n'étant pas suffisamment élevées, a décidé de s'en référer à sa lettre du 28 juin, sollicitant une prime supplémentaire pour les sociétés fédérées.

En conséquence, tout en remerciant le comité du Fontenoy de sa bonne intention contenue dans sa lettre du 7 février, elle regrette que l'accord n'ait pu se faire, et dé-

CŒCILIA ROUBAISIENNE. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures 1/2 du soir, chez Desassois, place Notre-Dame, répétition générale. Communication importante.

CERCLE MODERNE. — *Section chorale mixte.* — Ce soir samedi, à 8 heures 1/2 précises, répétition partielle du nouveau chœur, pour toutes les parties.

MOUVEMENT SOCIAL

SORTIE DE LA MI-CAREME DES METALLURGISTES ET MECANICIENS. — Rendez-vous à midi et demi, estaminet du « Plat d'Or ». Itinéraire : Départ à 1 heure de la Grand'Place, rue de la Gare, rue de l'Alma, rue Archimède (à gauche), rue Jacquard, rue de France (à droite), rue de l'Alma rue de Tourcoing, rue Jacquard, rue Turgot, rue Saint-Joseph, place Fosse-aux-Chênes, rue des Sept-Ponts, rue de l'Ommelet, rue Pierre-de-Roubaix, rue du Tilleul, rue de Lannoy, place de la Liberté, Grande-Rue, Grande-Place, rues de la Gare, de l'Alouette, de l'Epeule, Watt, de la Perche, d'Isly, des Arts, du Trichon, du Bois, Saint-Georges, Grande-Place, dislocation. Les vendeurs sont priés de se trouver au local à 1 heure 1/2 précise pour la distribution des chansons. Les amateurs peuvent se faire inscrire jusque dimanche à 1 heure, au siège du syndicat. La tenue est tout en bleu, bourgeron ou veste. Le masque et la casquette, 0 fr. 65 les deux, sont en vente au local.

Pour la commission des fêtes :
Le secrétaire, Charles ORVAENE.

FEDERATION DU BATIMENT. — Voici l'itinéraire du char de la Fédération du Bâtiment.

Départ du « Plat d'Or » à une heure précise : Grande-Place, rues Pierre Motte, de Lannoy, place Sainte-Elisabeth, rues Decrême, de Tunis, du Tilleul, de Beaurewaert, des Longues-Haies, Pierre de Roubaix, de l'Ommelet, des Sept-Ponts, de Tourcoing, des Guinguettes, de France, du Fontenoy, de l'Alma, place de la Gare, rues Saint-Georges, du Grand-Chemin, de l'Epeule, des Arts, des Fleurs, place du Trichon, rues Dubois, de la Gare.

Dislocation sur la Grande-Place, au siège du syndicat, estaminet du « Plat d'Or ».

Le départ ayant lieu à une heure précise, chanteurs musiciens et vendeurs sont priés d'être à midi et demi au « Plat d'Or ».

FEDERATION DU BATIMENT. — Aujourd'hui samedi, à 7 heures et dmie précises, estaminet du «Plat», 9, Grand'Place, dernière répétition générale.

Les chanteurs, musiciens et vendeurs de chansons sont priés de ne pas manquer à cette réunion, car à la fin de la répétition on fera la distribution des costumes.

SAVON LUMINOL Blancheur du Linge VICTOR VAISSIER

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 27 mars 1908

Naissances. — Fernande Rooseboom, rue de Blanchemaille. — Alice Duponcheel, rue des Anges, cour Dupont 1. — Raymonde Fossart, quai de Gravelines, bateau la Nive. — Albertine Van Norden, rue du Pile, cour Hespel, 5. — Lucienne Dubois, boulevard de Cambrai. — Jeanne Hespel, boulevard de Cambrai. — Juste Rousselle, rue Fourcroy, cour Delmasure, 3. — Lucienne Troyon, rue de Blanchemaille. — Edouard Landuyt, rue d'Alger, cour Millescamps, 4. — Henriette Leruste, rue Boileau, 15. — Hélène Colbaut, rue Stephenson, 10

Publications de mariages. — Entre : Henri Carlier, chaudronnier en fer, rue de la Vigne, 2, et Mathilde Declercq, soigneuse rue de la Vigne, cour Sainte-Thérèse, 2. — Pierre Leplat, rattacheur, rue Leverrier, 33, et Marie Lepers, caoutchoutière, rue Decrême, cour Cormorant. — Albert Dierickx, employé de commerce, rue du Gros-Saule, 6, et Pauline Lejeune, hambrocheuse, rue Casimir-Perier, 3. — Albert Vanbustel encolleur, rue de la Perche, impasse du Sud, 4, et Maria Gydé, bobineuse, rue de Denain, cour Boudry, 5. — Jean Roos, peintre, rue de la Basse-Masure, cour Warlop, 3, et Laure Lagae, éplucheuse, rue des Fondeurs 21. — Pierre Debruyne, trieur rue de la Longue-Chemise, 8, et Blanche Janssens, repasseuse, rue de la Basse-Masure, cour Dorchies, 1. — Jules Roche, cordonnier, rue Lemire, 5, et Marie Lecomte, ménagère, rue Daubenton, 150. — Florimond Desbonnets, tisserand, rue Cugnot, 34, et Hélène Goubet, rattacheuse, rue de Bouvines, cour Fontier, 29. — Georges Verdoncq, trieur, rue Marceau, cour Delbarre, 3, et Eugénie Duvinage, peigneuse, rue de la Perche, impasse du Midi. — Théophile Martyn, tisserand, rue Saint-Roch, 77, et Angèle Desquiens, bobineuse, rue de la Perche, impasse Nuyts, 4. — Henri Rousselle, ourdisseur, rue Descartes, fort Sion, 43, et Victorine Demeyère, tisserande, rue de Lille, cour Bonte, 8. — Gustave Lepers, garçon brasseur, rue d'Antoing, cour Orange, 1, et Alida Vanneste, tisserande, rue Lannes, 7. — Jean Deschryver, apprêteur, rue de Rocroy, cité Dillies, 28, et Sidonie Cornille, dévideuse, rue du Tilleul, 213. — Henri Vanhuyse, mécanicien, rue du Luxembourg, cour Wantrem, 3, et Marthe Lagache, doubleuse, rue Jean-Baptiste Glorieux, cour Lefebvre, 8. — Albert Billet, ouvrier de filature, rue de Bavai, 90, et Marguerite Pauwels, servante, boulevard de Belfort, 87. — Albert Delie, rattacheur, rue de Sébastopol, cour Chevalier, 1, et Marie Vanmansart, soigneuse rue de Blidah, 13. — Eugène Chéron, mouleur en fer, rue d'Espinoy, maisons Chéron, et Blanche Dupont, bobineuse, à Lys. — Henri Vanderbrugghem, encolleur, rue Lafayette, 24, et Hélène Couck, confectionneuse, rue de la Balance, 128. — Victor Dekyvère, dresseur, à Tourcoing, et Marceline Duterte, soigneuse, rue de France, 75. — Jean Liagre, employé de commerce, à Wattrelos, et Joséphine Laurent, ménagère, rue Perrot, 5. — François Desreumaux, peigneur, rue d'Ath, 3, et Marie Piat, empaqueteuse, rue d'Ath, 2. — Henri Breton, mineur, à Bauvin, et Palmyre Pierson, ménagère, rue des Filatures, 59. — Julien Derycker, peintre, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 29, et Odile Delmotte, rattacheuse, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 33. — Georges Vanbeveren, dresseur, rue des Longues-Haies, cour Baas, 7, et Rosa Defauw soigneuse, rue des Longues-Haies, cour Lambert, 9. — Théodore Pau, ourdisseur, rue de Lannoy, cour Bouvier, 2, et Laure Duhaut, cannetière, rue de Lannoy, cour Bouvier, 11. — Paul Morelle, employé de commerce, rue du Grand-Chemin, 135, et Blanche Boite, sans profession, rue de Denain, 8. — Victor Petit, apprêteur, rue de Lille, impasse des Arts, 17, et Germaine Lefèvre, dévideuse, rue de Lille, cour Parent, 2. — Henri Vanmarcke, maréchal-ferrant, à Tourcoing, et Rosalie Rombaut, tisserande, rue de Tourcoing, 174. — Georges Clément, aide monteur en fer, rue Paul-Bert, cour Sainte-Virginie, 15, et Gabrielle Houfflin, retordeuse, rue Montgolfier, 104. — Lambert Cailleaux, desinateur en tissus, rue Nain, 28, et Gabrielle Décaudin, institutrice, rue Delespaul. — Albert Nouaille, représentant d'assurances, à Armentières, et Fernande Desmaraits, sans profession, boulevard de Belfort, 137. — Constant Petit, fileur, rue de Lannoy, 69, et Jeanne Mertens, marchande de fruits, rue Alfred-de-Musset, 25. — Louis Cintrat, instituteur libre, à Roncq, et Eugénie Declercq, institutrice libre, rue Bernard, 134.— Gaston Lafarge, ferblantier, à Leers, et Julie Dubocquet, sans profession, rue du Moulin, 48. — Pierre Lefère, garçon boulanger, rue de Lannoy, 51, et Clémentine Degroote, soigneuse, rue de Lannoy. — Arthur Duquennoy, apprêteur, à Wattrelos, et Philomène Bavé, bambrocheuse, rue du Tilleul, cour Tonneau 20. — Paul Driessens, mécanicien, rue de la Potennerie, 80, et Charlotte Caemerbeke, soigneuse, rue du Tilleul, 356. — Alphonse Bultiau, tisserand, rue d'Alger, cité Saint-Eloi, 1, et Barbe Despriet, ménagère, même adresse. — Alphonse Vanhoorde, domestique, rue de Menin, 57, et Aline Simoen, ménagère, rue de Rocroy. — Emile Delahaef, domestique, à Croix, et Elisa Vermeulen, couturière rue Watt, cour Six, 20. — François Dedaele, teinturier, rue de Bully-Grenay, 4, et Victoire Dupont, bobineuse, à Lys. — Henri Lebbrecht, peigneur, rue d'Ypres, maisons Corbeau, et Marie Hubrecht, bambrocheuse, à Wattrelos. — Claude Hollebecq, apprêteur, à Wattrelos, et Berthe Willaumez, couturière, à Wattrelos. — Arthur Hérenguel, instituteur, à Lens, et Marie Dedeurwaerder, institutrice, à Bapaume. — Robert Delie, meunier, rue Ampère, 32, et Zulma Banters, cuisinière, à Croix. — Robert Guillerme, casquetier, à Roubaix, et Eudoxie Delbare, couturière, à Courtrai. — Ernest Candelier, teinturier, rue de la Guinguette, 21, et Marie Verkruysse, tisserande, à Leers. — Emile François, teinturier, à Roubaix, et Hélène Aelvoet, piqûrière, à Mouvaux. — François Cyssen, potassier, rue des Ogiers, 9, et Mathilde Vandewalle, soigneuse, à Croix. — Edmond Verellen, tisse[illegible] rue de la Makellerie, et Emma Lammens, [illegible]use, à Croix.

[illegible]s — Irma Gyre, 49 ans, ménagère, rue de la [illegible]ance, 27. — Charles Vancoppenolle, 74 ans, fi[illegible] rue du Caire, cour Lernould, 3. — Julien D[illegible]rez, 55 ans, charretier, rue Saint-Louis, 57. — [illegible]née Villez, 71 ans, ménagère, rue du Parc, 6. Paul Debry, 72 ans, sans profession, rue Saint-Roch, 21.

Aigreurs—Bile—Constipation
LES TROIS PRÉCURSEURS DES MALADIES DE L'ESTOMAC, DU FOIE ET DES INTESTINS!
LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS
EST LE PLUS EFFICACE DE TOUS LES REMÈDES

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 1, rue de Roubaix

EN CHARGEANT UN CAMION

[illegible] homme de peine au service de MM. L[illegible]net-Paris, M. Modeste Daels, 34 ans, domestique, rue du Maréchal Bruno, 26, était occupé, vendredi matin, à charger un camion dans la cour de la gare aux marchandises ; il eut le poignet droit comprimé entre un mur et le rebord du camion.

On le conduisit en voiture à son domicile, où il reçut peu après la visite du docteur Dupont, qui constata une fracture du poignet.

Le blessé devra se reposer pendant un mois.

LA FRAUDE

[illegible] douaniers du Touquet ont arrêté Victor [illegible]uytten, 31 ans, emballeur à Wattrelos, et Georges Amoriss, 30 ans, fileur.

Ces individus, qui portaient un ballot contenant du café vert, ont été conduits à Lille.

LEURS RENTES

EN MANŒUVRANT UN METIER. — Chez R. Falide filateur, 159, rue Winoc-Choqueel, Jean Allart 14 ans, petit rattacheur, 55, rue Courbe, à Mouscron (Belgique), s'est blessé au pouce droit.

Huit jours de repos.

PAR LA CHUTE D'UN CHASSIS. — Chez Vekomm-Bernard, rue de Roubaix, 98, Antoinette Augustinus, 15 ans, enfileuse, 250, rue de l'Union, à Wattrelos, a été blessée à la main droite.

Huit jours de repos.

EN BURINANT UNE PIECE DE FONTE. — Chez Charles Tiberghien et fils, 105, rue de Lille, Hilarion Hollebecque, 25 ans, ménanicien, rue de la Douille, à Mouvaux, s'est blessé à l'œil gauche.

Dix jours de repos.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 27 mars 1908

Naissances. — Delcambre Paul, rue La Tour d'Auvergne, 12. — Scalbert Albert, rue Claude-Bernard, 203. — Deroubaix Valentine, rue Verte, 112. — Scrite Louis, rue de Madagascar, 49.

Décès. — Bouche Augustine, 74 ans, rue d'Anvers, 43. — Leclercq Jules, 18 ans, rue Nationale, 122. — Obin Victor, 33 ans, rue Nationale, 122. — Mort-né, 1.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

PARTI SOCIALISTE. — Hier jeudi a eu lieu, chez le citoyen Félix Deschamps une séance de cinématographe organisée au profit du fonds de caisse de la section du Parti, en vue des élections municipales prochaines.

De sept à onze heures la salle n'a cessé d'être comble et toutes les personnes présentes étaient unanimes à constater le bon choix des différents tableaux qu'elles virent défiler.

En somme, satisfaction générale en même temps que bonne recette pour la propagande.

Nous tenons tout particulièrement à remercier le camarade Félix Deschamps pour cette bonne soirée, de même que tous les amis qui nous prêtèrent leur concours pour la vente des billets.

— Depuis un moment circulent dans la commune des listes de souscriptions portant comme en-tête : Parti Ouvrier Français, Cercle d'Etudes sociales, Elections municipales de 1908, dont le chiffre 8 est surchargé.

Nous tenons à prévenir les camarades de ne pas se laisser prendre à ce jeu de dupes. Ceux qui font circuler ces listes n'appartiennent plus au Parti socialiste de Croix et se servent tout simplement de listes non rendues par eux à la section, quand ils appartenaient à l'organisation.

Le Comité Exécutif.

NECROLOGIE. — M. Paul Debry, conseiller municipal de Croix est décédé avant-hier à Roubaix. Cet honorable citoyen que les vrais et sincères républicains regretteront emporte l'estime de tous.

M. Debry avait un caractère droit ; il était ennemi de toutes les manœuvres cauteleuses dirigées contre le parti socialiste qu'il servait avec une rare énergie malgré son âge avancé.

Nous adressons à sa famille nos sentiments de respectueuse condoléance.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Croix dimanche prochain vers 3 heures et demie.

RECOMPENSE. — M. le préfet du Nord vient d'accorder au nommé Lamarque Henri, demeurant à Croix, rue de l'Avenir, 6, un témoignage officiel de satisfaction pour s'être signalé le 29 février 1908 en donnant les soins les plus dévoués à un de ses camarades électrocuté par un courant à haute tension.

MI-CAREME. — A l'occasion des fêtes de la Mi-Carême, une permission générale de deux heures du matin est accordée aux débitants de la commune, les dimanche 29 et lundi 30 mars courant.

Il est permis de laisser jouer de la musique et de danser jusqu'à minuit seulement, pendant les mêmes jours.

ETAT CIVIL des 26 et 27 mars. — *Naissances.* — Antoin Georges, rue de la Gare, 14. — Heyndrickx, Marie-Thérèse-Elisabeth, rue de Roubaix, 2[illegible]

Publications de mariages. — Entre : Leloux J[illegible], [illegible]greur, à Croix, et Balette Piéle, ouvrière imprimerie, à Croix. — Verellen Edmond, [illegible]erand, à Roubaix, et Emma Lammens, doubleuse, à Croix. — Pontegnie Victor, fondeur en fer, Croix, et Vandenhove Marie, sans profession, Croix. — Tastenain Louis, dessinateur, à Croix, et Stuer Marie, bobineuse, à Croix. — Dury [illegible], tisserand, à Croix, et Bourgois Palmyre, [illegible]ineuse, à Croix. — Tyssen François, potass[illegible] à Roubaix, et Depauw Cécile, ménagère, [illegible]oubaix. — Bottel Albert, employé de commerce, à Tourcoing, et Labaisse Maria, piqûrière, [illegible]roix. — Delahaef Emile, domestique, à Croix, Vermeulen Elisa, couturière, à Roubaix. — Delattre Léonce, dessinateur, à Croix, et Ge[illegible]ne Haeck, sans profession, à Tourcoing.

WASQUEHAL

[illegible] DES TRAVAILLEURS. — A la gare de Croix le sieur Rolland Alfred, âgé de 29 ans, domestique, demeurant à Croix, rue de la Gare, était occupé à décharger un wagon de charbon quand il tomba de ce wagon, il se fit une rupture musculaire dans la masse sacro-lombaire droite. 10 à 12 jours de repos.

— Dans les établissements Eycken et Leroy, Derache Henri, 19 ans, demeurant à Wasquehal rue Marceau s'est fait de légères brûlures aux mains avec de la chaux.

5 ou 6 jours de repos. Docteur Butin.

WATTRELOS

L'AMOUR DE LA FRANCE. — La gendarmerie de Wattrelos a offert un domicile à l'œil à Louis Paternoster, âgé de 56 ans, marchand de chiffons à Mouscron qui fut arrêté à Wattrelos pour infraction à un arrêté d'expulsion. Paternoster qui apprécie beaucoup les chiffons français était passé de Mouscron au Fouquet pour en acheter un stock.

LES PEDARDS. — Les gendarmes de Wattrelos ont dressé procès-verbal à Jules Malysse, âgé de 38 ans, cabaretier, demeurant à Mont-à-Leux, pour avoir circulé à bicyclette sur le trottoir.

— Pour le même motif, Elysée Ruyschaert âgé de 31 ans, ouvrier gazier, demeurant à Coyghem, en Belgique, s'est vu dresser une contravention.

LA RETRAITE. — Les débitants de boissons sont autorisés à tenir leur estaminet ouvert jusqu'à 2 heures du matin, le dimanche 29 et lundi 30 mars, à l'occasion de la Mi-Carême.

Les débitants régulièrement autorisés à jouer ou à laisser jouer de la musique dans leur établissement pourront donner bal ces deux jours jusqu'à minuit seulement.

ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DE LA BAILLERIE. — Aujourd'hui samedi, à 8 heures du soir, grande conférence-concert dans la salle de l'école. M. Deneubourg, instituteur à Roubaix, y traitera « l'Ecole laïque et la République ».

La soirée se termina par des chants et saynètes exécutés par les élèves et les membres de l'Association.

LE REGIME DES PATENTES. — L'administration municipale de Wattrelos nous communique l'avis suivant :

« Les patentés qui ont été réunis en 1901 de la banlieue à l'agglomération cessent, à partir du 1er janvier 1908, d'avoir droit au tarif de faveur et subissent les mêmes droits de patente que les autres contribuables de l'agglomération.

» Ceux que le dénombrement de la population de 1906 a fait passer de la banlieue dans l'agglomération bénéficieront du même tarif de faveur pendant cinq ans et ne paieront pendant ce délai que la moitié de l'augmentation.

» L'impôt des portes et fenêtres ne présente pas le même avantage, il est appliqué en totalité dès le passage de la banlieue à l'agglomération.

» Il faut remarquer que la municipalité n'est pour rien dans ces modifications des tarifs des patentes et des portes et fenêtres qui sont un pur effet de la loi. »

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le maire de la ville de Wattrelos a l'honneur d'informer les contribuables que M. Marchal, contrôleur principal des contributions, se rendra à la mairie (salle de l'étage) le mardi 31 courant, de deux à quatre heures pour recevoir les réclamations concernant les impositions de 1908.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Aux établissements Kuhlmann, un journalier, Vandenbrouck Rémi, 23 ans, demeurant en Belgique, a reçu une goutte d'acide dans l'œil gauche. Quelques jours de repos.

ETAT CIVIL. — *Publications de mariages.* — Entre : Désiré Leclercq, dégorgeur, et Marguerite Baeckelandt, soigneuse. — Arthur Duquennoy, apprêteur, et Philomène Bové, bambrocheuse. — Jules Forment, tisserand, et Clémence Vandevelde, ménagère. — Henri Lebbrecht, peigneur, et Marie Hubrecht, bambrocheuse. — Arthur Lejeune, apprêteur, et Zoé Hubaut, fileuse. — Claude Hollebecq, apprêteur, et Berthe Willaumez, couturière. — Alphonse Viaene, maçon, et Marie Brave, fileuse. — Antoine Chichet, préposé des douanes, et Céline Dartois, soigneuse. — Jules Verdonck, donneur de trames, et Stéphanie Durinck, liseuse. — Jean Liagre, employé de commerce, et Joséphine Laurentz, ménagère.

Décès. — Henri Huslin 72 ans 3 mois, tisserand, rue du Trou-de-Fouan.

LEERS

LA FRAUDE. — Henri Chemer et Gustave Clément, sous-brigadier et préposé des douanes ont arrêté, hier matin, à Leers, Edmond Dussoulier, journalier, demeurant à Lys-lez-Lannoy, Petit Courtrai.

Il était porteur de 17 kilos de café et d'un kilo de tabac, le tout d'une valeur de 63 francs.

LILLE

Le chasseur Frégoli

Un chasseur à cheval, loge en galante compagnie dans une maison et disparait en abandonnant ses vêtements militaires.

M. Théodore Degrave, magasinier, 26, rue des Augustins, jeudi vers 9 heures et demie du soir, recevait la visite d'un militaire accompagné d'une jeune femme.

Le cavalier appartenant au 6e chasseurs à cheval, demanda à M. Degrave de leur louer une chambre.

Il ajouta que sa permission expirait dans la nuit du 27 au 28 et déclara se nommer Louis Bertin, 23 ans, sa compagne se donna sous le nom d'Angèle Michaux, 20 ans, repasseuse, demeurant à Lille.

Le magasinier accéda à la demande du couple qui gagna immédiatement la chambre qui lui fut indiquée.

Samedi vers 1 heure de l'après-midi, intrigué de ne pas voir ses locataires, il monta à leur chambre. Après avoir frappé, n'obtenant point de réponse, il ouvrit la porte avec une double clef.

La chambre était vide. Les deux amoureux s'étaient envolés.

Quelque peu interloqué ,M. Degrave visita consciencieusement la chambre et, sur la table trouva un billet libellé en ce sens : « Prière de renvoyer mes effets à la caserne Kléber, au 6e chasseurs ».

Après quelques recherches, le magasinier découvrit le « fourniment » du soldat : képi, veste, pantalon, sabre, etc., étaient cachés entre les matelas.

Immédiatement il se rendit au commissariat de police du 3e arrondissement faire part de ces événements quelque peu mystérieux pour lui.

En effet, M. Degrave n'a pas remarqué que le chasseur fut porteur d'un sac, valise ou paquet quelconque et, à son grand étonnement, il retrouve l'équipement complet du militaire.

Dans quel costume le cavalier a-t-il pu quitter sa chambre ?

C'est un Frégoli, pense le magasinier.

En tous cas, M. Jénot, après avoir reçu la déclaration de M. Degrave, prévint le commissaire central et fit porter les effets militaires à la Place.

Le service de la sûreté opère les recherches nécessaires pour découvrir les deux disparus.

LA PEUR DES TRAMWAYS

Personne ne pourra en vouloir à un cheval de s'emballer au moment du passage des cars qui, sans merci, bousculent, renversent, écrasent, tuent tout ce qui se trouve sur leur passage.

Vendredi matin, vers 9 heures et demie, M. Charles Leblond, entrepreneur ,64, rue St-Gabriel, passait rue du Faubourg de Roubaix, conduisant son cheval attelé à une voiture.

Soudain, arrivé en face du numéro 61, l'animal ayant pris peur d'un tramway F qui arrivait en sens inverse, se cabra. Malgré les efforts du conducteur, le cheval vint se jeter sur le tamponneur sans heureusement occasionner aucun accident de personne. Seule, la voiture de M. Leblond a reçu quelques avaries.

Les dégats matériels sont peu importants.

Au Parquet

CAMBRIOLAGE A HAUBOURDIN. — Dans la nuit du 25 au 26 mars, un malfaiteur s'introduisait dans l'appartement de Mme veuve Gaestem, qui habite chez son gendre M. Horent, boulanger, rue d'Emmerin.

Profitant de la solitude, les locataires étant absents, le cambrioleur, après avoir forcé la porte d'entrée, s'introduisit dans le salon, fit sauter les serrures d'un secrétaire, puis, montant au premier étage, bouleversa les chambres, se retirant emportant divers bijoux, objets de lingerie, etc.

L'enquête de la gendarmerie ayant établi qu'un nommé Charles Duthoit avait été vu rôdant, le soir du vol, autour de la maison cambriolée, celui-ci fut arrêté.

Amené hier au parquet et mis à la disposition de M. Houeix, juge d'instruction, le magistrat, après l'interrogatoire d'identité, l'a fait écrouer.

ECUMEURS DE REMPARTS. — Nos lecteurs se souviennent de l'arrestation des nommés Alfred Plouvier et Alphonse Gérard, inculpés de vols de cuivre et zinc, dans les remparts de la porte de Douai.

M. Houeix, juge d'instruction renvoie ces deux malfaiteurs devant le tribunal correctionnel, audience du 4 avril.

Le premier aura en plus, à répondre du délit de vagabondage et son copain, d'une infraction à un arrêté d'expulsion.

Ajoutons qu'une dame Léchevin, marchande de revendeuse, sera poursuivie pour avoir omis d'inscrire sur son registre « ad hoc » un achat de zinc.

En raison de l'importance de son chiffre d'affaires, la *Grande Pharmacie de France*, à Lille, garantit ses produits toujours frais et d'une pureté absolue ; ses expéditions pour le dehors sont remises en gare sitôt réception des ordres, franco port et emballage pour toute commande comportant 10 francs de pharmacie pure. (Spécialités et Eaux minérales exceptées).

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

LES INDELICATS. — M. Bruynel, négociant à Lille, avait pris comme voyageur un sieur Paul Bise, 38 ans, représentant, et l'avait, naturellement, nanti d'une collection de lingerie de luxe pour visiter la clientèle.

Le voyageur ne voyagea guère, mais s'empressa de vendre un peu partout le contenu de ses marmottes. Cette opération commerciale, dénommée abus de confiance par le code, vaut à son auteur une condamnation à 4 mois de prison.

— Bailloud Irma, 17 ans, varouleuse à Lille, profita d'une visite qu'elle faisait à Mme Denissart, ménagère, rue Lottin, pour lui dérober une montre.

L'indélicate jeune fille est condamnée à un mois de prison avec sursis.

LE BON BEURRE. — Les inspecteurs des denrées alimentaires se présentant chez le sieur Diérick Jules, 50 ans, marchand de beurre, rue Pierre-Legrand, à Lille, découvrirent, au cours de minutieuses investigations, un bloc de margarine caché dans un sac de carottes.

Qu'y faisait-il ?

Le tribunal ne cherche pas l'explication du rébus, mais comme la loi est formelle et interdit la détention de margarine à quiconque vend du beurre, il condamne Diérick à 20 jours de prison, 1,000 francs d'amende et une insertion du jugement dans les journaux « Réveil », « Echo », « Progrès », « Dépêche » et au prix de 100 francs chacune.

VIOLENTS. — Pour coups à leur voisine, Mme Vautré, Cart Marie, femme Vanderplanque, 3» ans, journalière à Halluin, est condamnée à un jour de travail. Son mari, poursuivi avec elle, est acquitté.

— 6 jours pour coups à Deleval François, 30 ans, journalier à Lambersart.

— 3 jours et 5 francs à Verbecque Sophie, 40 ans, menagère, rue des Fossés, à Roubaix, qui, étant ivre, outragea les agents.

— 25 francs à Delplanque Ernest, 25 ans, tapissier ; 25 francs à sa femme, née Meurisse Jeanne ; 30 francs à Meurisse Paul, 27 ans, journalier, et autant à sa femme, née Elise Decorte, qui, à Neuville-en-Ferrain, se flanquèrent une fraternelle tripotée pour un motif futile.

— 25 et 5 francs à Dhainaut Georges, 3[illegible] ans, domestique, pour ivresse et outrages au garde de Sainghin-en-Mélantois.

— Vanoverbecque Jean, 27 ans, tisseur, à Croix, outragea, étant ivre, un garde de Croix. Un mois de prison.

— 25 francs d'amende sont infligés à Moerman Camille, 55 ans, boucher à Roubaix, pour outrages à M. Bottiau, vétérinaire inspecteur.

POUR EXPULSION. — Trois mois sont infligés à Leroy Jean, 28 ans, rattacheur.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Un procès financier

Un gros procès occupe la 1re chambre du Tribunal civil :

La société « West Canadian Colliéries Limited » dont les actionnaires sont nombreux dans la région poursuit M. Vanverts de Roubaix à raison de brochures attaquant le fonctionnement de la société publiées par lui et réclame sa condamnation à un million de dommages et intérêts et l'insertion du jugement dans 50 journaux.

M. Vanverts de son côté, a porté plainte au parquet, en qualité d'actionnaire de la « West Canadian » et demande sa dissolution pour constitution illégale. Une instruction est ouverte et l'affaire viendra devant la correctionnelle si le parquet le juge utile à l'issue du procès actuellement ouvert.

M. Vanverts prétend que la « West Canadian » composée de capitalistes français avec siège à Londres et son exploitation au Canada enfreint la loi de 1867 qui régit les sociétés.

Me de Lauwereyns exposera cette thèse aujourd'hui.

La « West Canadian » a fait appel à Me Albert Clémenceau, frère du président du conseil, dont la plaidoirie a occupé toute l'audience d'hier et continuera aujourd'hui à 9 heures du matin.